Info Ferreyres

NOVEMBRE 2026

Entretien de vos places et jardins

Nous vous remercions de ramasser les feuilles ou les résidus de tonte de gazon provenant de votre terrain, qui auraient été soufflés ou répandus sur les chemins ou routes communales. Ce geste simple permet d'éviter l'obstruction des grilles d'évacuation des eaux pluviales, tout en contribuant à la propreté de notre village et à la sécurité de nos routes.

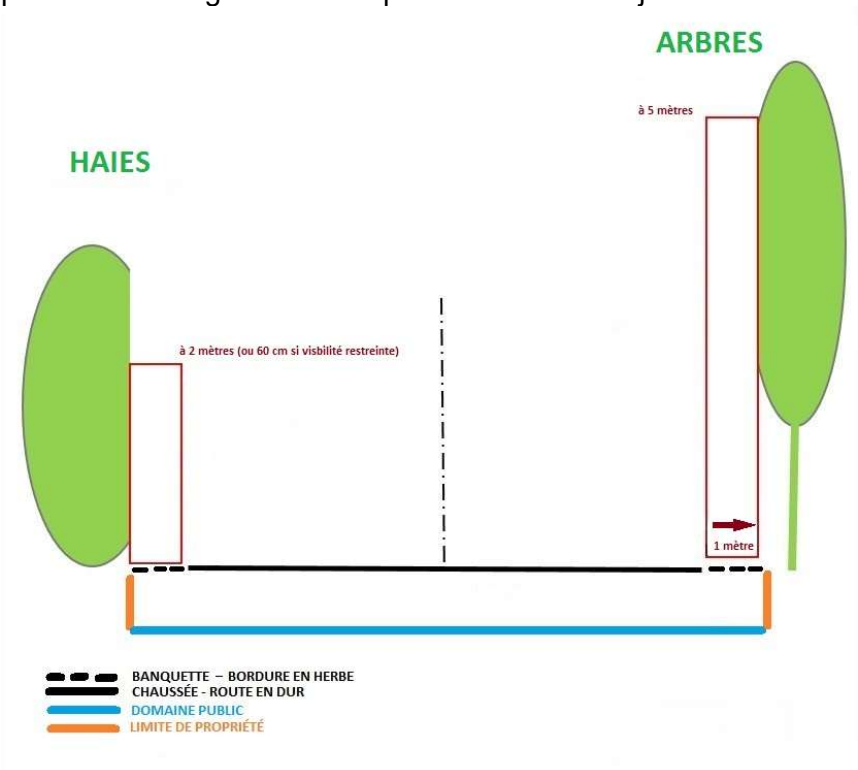
Entretien courant des haies en bordure de routes

La **taille d'entretien courant** des haies et des plantations **en bordure de routes et chemins communaux carrossables** est nécessaire pour garantir une bonne visibilité et respecter la règlementation en vigueur (cf. règlement d'application de la loi sur les routes RLrou).

Les branches des arbres seront élaguées à 5 mètres de hauteur et 1 mètre de la chaussée.

Les haies seront taillées à 60 cm de hauteur lorsque la visibilité doit être maintenue et à maximum 2 mètres dans les autres cas. Les haies ne dépasseront pas la limite de propriété.

Le schéma ci-dessous illustre la règlementation en vigueur, mais nous restons bien sûr à disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.



CRF - Haies vives / Art. 38 b) Hauteur

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

RLrou / Art. 8

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route. Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :
a) 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
b) 2 mètres dans les autres cas.



Par ailleurs, afin d'éviter toutes atteintes à la nidification, nous vous remercions de procéder à la taille d'entretien courant des plantations en bordure de routes et chemins communaux carrossables, au plus tard d'ici fin février.

Par ailleurs, nous rappelons **la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)** qui s'applique sur tout le patrimoine arboré.

Par patrimoine arboré, la loi entend les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers, les fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière.

Toute intervention sur le patrimoine arboré doit faire l'objet d'une autorisation préalable et suivre les nouvelles procédures légales en vigueur.

Par conséquent, avant toute intervention sur le patrimoine arboré, quel que soit l'âge ou la taille des plantations en question, nous vous remercions de prendre contact avec la Municipalité. L'entretien des lisières forestières en bordure de champ agricole et des forêts privées et publiques est par contre régi par la loi forestière cantonale du 08.05.2012 (cf. 921.01).

Séance du Conseil général – 14 décembre 2026

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **14 décembre 2026 à 19h30**.
Information sur le **papillon annexé**, préparé par le bureau du Conseil général.

Noël villageois – 19 décembre à 19h15

Le Noël villageois se déroulera à l'extérieur, à la **route des Bois**, au niveau du bâtiment communal et de ses alentours. L'occasion pour les habitants de partager de bons moments en écoutant les jolies prestations des enfants Ferreyrois. D'ores et déjà un grand merci aux organisatrices Mmes Nathalie Odin et Delphine Sulzmann.

Papillon d'information joint.

Pensez à prendre votre vaisselle (verre, tasse et bol pour la soupe) !

Fermeture de la route des Bois

Durant le Noël villageois, les accès à la zone seront limités de 12h00 à 22h00 (+/-), de la façon suivante :

- L'accès pour les habitants de la route des Bois 1, 4, 6 et 8 restera possible depuis la route cantonale.
- L'accès pour les autres habitants de la route des Bois devra se faire par la route de contournement de l'Haut des Champs.
- Les places de parc communales en tout-venant (sous le tilleul) seront réservées aux habitants et locataires des places de parc de la route des Bois 3 et Ancienne Route 1.
- Les places de parc privées (places situées derrière la fontaine de la route des Bois) ne seront pas accessibles.

Paroisse – étagère solidaire



Notre paroisse de La Sarraz met à disposition, dans l'entrée du Temple de La Sarraz, une **étagère solidaire**. Tout un chacun peut y déposer des denrées non périssables (alimentaires et produits d'hygiène) et prendre ce dont il a besoin, entre 8h et 17h.

Ce geste simple est une manière concrète de veiller les uns sur les autres et de faire vivre la solidarité au cœur de notre commune.

Décomptes d'heures

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré cette année pour la commune au sein d'une commission et du bureau du Conseil général, ou ayant fait des travaux pour la commune de ne pas oublier de transmettre leurs décomptes d'heures.

Vos décomptes d'heures 2026 doivent impérativement nous parvenir d'ici au **18 décembre 2026**, dans la boîte aux lettres de l'administration ou par mail à administration@ferreyres.ch

N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées de paiement. Un modèle de décompte d'heures est disponible sur le site internet : (www.ferreyres.ch/conseil-general) ou sur simple demande au greffe.

La gendarmerie à votre porte

Le poste mobile de la gendarmerie sera présent à Ferreyres le **vendredi 20 novembre 2026, le matin**.
Il s'installe généralement en face du bâtiment communal ou vers l'arrêt de bus.

N'hésitez pas à aborder les agents sur place pour toutes questions ou conseils sur la sécurité ou la prévention. Ils sont disponibles également pour enregistrer une plainte ou annoncer la perte d'un document officiel. *Affiche au pilier public*

POSTE MOBILE 1
079 220 24 72

POSTE MOBILE 2
079 808 50 18

poste-mobile.gdm@vd.ch

Agenda communal

Date	Heure	Événement	Lieu	Informations pratiques
20 novembre	matin	Poste mobile de la Gendarmerie	Route des Bois 3	
1er novembre	14:30	Ciné-Séniors	Cossonay	personne de contact : Grety Pingoud
14 décembre	**19:30**	Conseil général	Salle du Conseil – route des Bois 3 – 1er étage	
19 décembre	19:15	Noël villageois	Route des Bois 3	
5 janvier 2027	14:30	Ciné-Séniors	Cossonay	personne de contact : Grety Pingoud

Manifestations des sociétés sous www.ferreyres.ch/activites-agenda-societes-locales-fr4332.html ou au pilier public : **cafés-contact, collection Jean Planque, baignade, marches hebdomadaire, gym et soirées cinéma, raclette de l'Avent, Téléthon, raquettes au féminin**. Leurs programmes sont variés et ouverts à toutes et tous.